

Conseil Municipal – Séance du 27 mai 2020

Compte-Rendu

L'an deux mille vingt, le vingt-sept du mois de mai, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, sous les présidences respectives de Monsieur Laurent SUAU, Maire, et de Madame Marie PAOLI, en qualité de doyenne de l'assemblée, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Monsieur Laurent SUAU, Maire, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars dernier.

La liste conduite par Monsieur Philippe POUGET – tête de liste « **MENDE AVENIRS 2020** » a recueilli 1950 suffrages soit 7 sièges.

Sont élus :

- ⇒ Monsieur Philippe POUGET
- ⇒ Monsieur Karim ABED
- ⇒ Monsieur Jérémy BRINGER
- ⇒ Madame Marise DA SILVA
- ⇒ Madame Fabienne HIERLE
- ⇒ Monsieur Bruno PORTAL
- ⇒ Madame Emmanuelle SOULIER

La liste conduite par Monsieur Laurent SUAU – tête de liste « **IrrésistibleMende 2020** » - a recueilli 2213 suffrages et a obtenu 26 sièges.

Sont élus :

- ⇒ Monsieur Laurent SUAU
- ⇒ Madame Régine BOURGADE
- ⇒ Monsieur Jean-François BERENGUEL
- ⇒ Madame Françoise AMARGER-BRAJON
- ⇒ Monsieur Vincent MARTIN
- ⇒ Madame Elisabeth MINET-TRENEULE
- ⇒ Monsieur François ROBIN
- ⇒ Madame Aurélie MAILLOLS
- ⇒ Monsieur Alain COMBES
- ⇒ Madame Patricia ROUSSON
- ⇒ Monsieur Christophe LACAS
- ⇒ Madame Betty ZAMPIELLO
- ⇒ Monsieur Thierry JACQUES
- ⇒ Madame Stéphanie MAURIN
- ⇒ Monsieur Philippe TORRES
- ⇒ Madame Marie PAOLI
- ⇒ Monsieur Raoul DALLE

- ⇒ Madame Valérie TREMOLIERES
- ⇒ Monsieur Nicolas ROUSSON
- ⇒ Madame Sonia NUNEZ VAZ
- ⇒ Monsieur Aurélien VAN de VOORDE
- ⇒ Madame Catherine COUDERC
- ⇒ Monsieur Nicolas TROTOUIN
- ⇒ Madame Ghalia THAMI
- ⇒ Monsieur Francisco SILVANO
- ⇒ Madame Catherine THUIN

Monsieur Laurent SUAOU, Maire, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 15 mars 2020.

Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Par conséquent, Monsieur Laurent SUAOU cède la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'assemblée, à savoir Madame Marie PAOLI, en vue de procéder à l'élection du Maire.

Madame Marie PAOLI prend la présidence de la séance ainsi que la parole.

Madame Marie PAOLI propose de désigner Mademoiselle Betty ZAMPIELLO benjamine du Conseil Municipal comme secrétaire.

Mademoiselle Betty ZAMPIELLO est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Étaient présents : Monsieur Laurent SUAOU, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elisabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Madame Aurélie MAILLOLS, Monsieur Alain COMBES, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Christophe LACAS, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Thierry JACQUES, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Philippe TORRES, Madame Marie PAOLI, Monsieur Raoul DALLE, Madame Valérie TREMOLIERES, Monsieur Nicolas ROUSSON (jusqu'à la fin de l'élection du Maire), Madame Sonia NUNEZ VAZ, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Madame Catherine COUDERC, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Madame Ghalia THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Catherine THUIN, Monsieur Philippe POUGET, Monsieur Karim ABED, Monsieur Jérémy BRINGER, Madame

Marise DA SILVA, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Bruno PORTAL, Madame Emmanuelle SOULIER, Conseillers Municipaux.

Par procuration : Mr Nicolas ROUSSON (Mme Patricia ROUSSON), Conseillers Municipaux.

Madame Marie PAOLI dénombre 33 conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales est atteint.

Assistaient également à la réunion : Mr Hervé ADELIN, Directeur Général des Services, Mme Sophie VIELLEDENT, Directrice de Cabinet, Mr Olivier MEYRUEIS, Directeur des Services Techniques, Monsieur Jean-Luc PARENT, Directeur du service Urbanisme, Mr Laurent BRAGER, Directeur des Finances, Mme Céline RAYNAL, Directrice des Ressources Humaines, Mme Françoise COUDERC, Directrice des Services à la Population, Mme Sonia JASSIN, Responsable du service Informatique, Mr Frédéric POURCHER PORTALIER, Responsable du Service des Marchés Assemblées Administration Générale.

Election du Maire

Madame Marie PAOLI, doyenne de l'assemblée fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

L'article L 2122-1 dispose que « il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

L'article L 2122-4 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres ... ».

L'article L 2122-7 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Madame Marie PAOLI demande alors s'il y a des candidats.

M. Laurent SUAOU propose la candidature de M. Laurent SUAOU au nom du groupe « Irrésistiblement 2020 ».

M. Philippe POUGET propose la candidature de M. Philippe POUGET au nom du groupe « Mende Avenirs 2020 ».

Madame Marie PAOLI enregistre les candidatures de M. Laurent SUAU et de M. Philippe POUGET et invite les conseillers municipaux à passer au vote, après avoir entendu le discours de M. Philippe POUGET :

« Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux nouvellement élus, ou réélus,

J'ai l'honneur, et le plaisir de présenter à vos votes, ma candidature aux fonctions de Maire de la Commune de Mende.

Cette candidature, je la dois aux 47 % des Mendoises et des Mendois, qui nous ont accordé leur confiance, lors du scrutin du 15 mars dernier.

Je la dois également, aux 45 % des électeurs, qui ne se sont pas déplacés, pour aller voter et que nul ne doit laisser de côté.

Je la dois enfin, à toutes celles et tous ceux, qui se sont reconnus dans notre projet municipal, et qui l'ont porté à nos côtés.

Bien entendu, nous ne partageons pas le projet municipal de la liste arrivée en tête des suffrages.

En revanche nous aurons, autant que vous, la volonté de faire au mieux, pour l'avenir de notre Cité.

En tant qu'élus, de la liste Mende Avenirs, nous agissons comme une opposition déterminée, au sein de ce Conseil, mais également pragmatique, dès lors que les décisions ou les projets de la majorité, nous paraîtront répondre à l'intérêt général, à l'intérêt des Mendoises et des Mendois.

Nous examinerons sans a priori, mais en gardant notre totale indépendance, les offres de discussions et de participation à des commissions ou groupe de travail, dès lors, qu'elles seront sincères et qu'elles ne nous conduiront pas, à tourner le dos aux principes qui ont guidé et porté notre projet.

La crise sanitaire que nous traversons, la crise sociale, économique et budgétaire que nous traverserons, ne pourront servir d'alibi, à l'abandon de notre droit à la critique.

Nous jouerons avant tout le rôle d'un contre-pouvoir indispensable et légitime au sein de cette assemblée.

Monsieur le Maire, futurement renouvelé, vous allez rapidement devoir prendre des décisions importantes dans le contexte que je viens de rappeler et qui annonce, une forte baisse des rentrées fiscales.

Nous serons, pour notre part, vigilants, notamment quant à vos décisions budgétaires, compte tenu de la très grande fragilité financière de notre ville, et de l'imminence d'une situation budgétaire catastrophique de la communauté de communes « Cœur de Lozère ».

Une situation, qui, malheureusement, découle aussi, en partie, de votre gestion durant votre précédent mandat.

Vous avez évoqué, lors de réunions informelles organisées à la mairie autour du COVID, la nécessité d'en appeler prochainement, à la solidarité des Mendois pour les mois à venir.

Nous souhaitons, que cette solidarité soit mise en œuvre de façon transparente et cohérente.

Et que votre majorité municipale, soit exemplaire en ce domaine, à travers un certain nombre de mesures concrètes.

Nous y reviendrons lors de prochains conseils municipaux...

Nous espérons, que les échanges au sein de ce conseil municipal, se feront toujours, sur la base du respect mutuel, et que l'opposition municipale aura, sans contrainte ou obstacle, la possibilité de s'exprimer à tout moment, sur les différents sujets abordés au sein de notre assemblée.

Et à propos de respect mutuel, vos dernières déclarations Monsieur le maire, augurent de relations compliquées.

Lors d'un entretien dans la Lozère nouvelle, du 30 avril dernier, vous avez brutalement mis en cause, les élus de Mende Avenirs, et moi-même nominativement, en nous reprochant je cite « de ne rien faire, de ne rien proposer et d'être complètement inexistantes ... »

Ces attaques, semblent incompréhensibles et sincèrement inappropriées, alors que nous sommes officiellement installés au sein de ce conseil municipal, seulement à partir d'aujourd'hui !!

C'est pourquoi, en conclusion, je tiens à vous rassurer, « les invisibles » sont désormais bien installés au sein de ce conseil municipal, et ils exerceront pleinement leur rôle et leur mandat, au cours des semaines des mois et des années à venir.

Je vous remercie pour votre attention. »

Chaque conseiller municipal dépose ensuite son bulletin dans l'urne.

La benjamine et la doyenne procèdent au dépouillement.

Madame Marie PAOLI proclame les résultats :

* nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33
* nombre de bulletins nuls ou assimilés :	0
* suffrages exprimés :	33
* majorité requise :	17

A obtenu : Laurent SUAOU 26 voix

A obtenu : Philippe POUGET 7 voix

Monsieur Laurent SUAOU ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur Laurent SUAOU prend la présidence et souhaite, pour commencer, qu'une minute de silence soit observée en mémoire de M. Alain BERTRAND, décédé le 3 mars dernier.

Monsieur Laurent SUAOU, prend ensuite la parole :

« Merci pour l'honneur que vous me faites !

Entrons dans un monde nouveau !

Je lisais récemment une réflexion de l'écrivain Clara Dupont-Monod sur l'étrange ressemblance de 2020 avec l'année 1520. Année qui signe la fin du moyen âge pour beaucoup d'historiens. En 1520, il y a 500 ans, c'est la chine qui comme aujourd'hui domine le commerce mondial et inonde l'occident de textiles, porcelaines et papier via la route de la soie. Déjà, un monopole mondial. L'Histoire se répète.

Mais 1520 est aussi l'année qui ouvre le début des Temps modernes toujours selon les mêmes historiens, et qui conduira au Siècle des lumières et à la Révolution Française.

Alors entrons dans le monde nouveau auquel nous allons participer à sa construction. Oui mesdames et messieurs les élus du Conseil municipal de la commune de Mende, nous allons tous contribuer à cette construction ici au cœur de la Lozère.

Il peut y avoir de l'exaltation, de l'excitation, de l'envie, mais aussi des peurs, des doutes même, cependant nous sommes face à ce défi qui nous tend les bras. Nous sommes face à l'inconnu. Nous sommes et serons les acteurs de ces changements. Nous avons donc un rôle, une mission. Parce que nous avons été élus le 15 mars dernier, notre devoir est de relever les challenges, d'assumer notre fonction toujours au service de la population.

Le temps qui vient est un temps nouveau ou nécessairement des évolutions devront être apportées à nos pratiques, à nos reflexes. Plus que jamais, la solidarité doit être au cœur de nos politiques, l'humilité de nos actes face aux défis doit nous guider comme la résilience communautaire.

Je reviendrai un peu plus loin dans mon propos sur diverses actions que je souhaite mettre en œuvre sans délai et qui prendront tout leur sens dans cette volonté nouvelle et qui guideront ce début de mandat.

Mais auparavant, permettez-moi de revenir quelques instants sur les conditions qui m'ont conduit à être élu maire de Mende.

Si je suis là ce matin, face à vous, je le dois à un certain nombre de rencontres. Rencontres qui ont forgé ma personnalité et m'ont aussi permis de m'exprimer. Rencontres qui ont forgé des convictions et pour ce qui me concerne l'intérêt que je porte à « la chose publique ».

Ma famille, Aline, Ugo et Tom, mes frères, ma maman disparue il y a 4 ans maintenant, en me laissant l'espace de liberté, ont permis, permettent que je puisse me sentir à ma place dans ces fonctions publiques que j'occupe. Merci à toi Aline qui occupe une difficile mission de première ligne, de permettre cet équilibre rythmé par tes longues semaines de travail.

Merci aussi aux formidables rencontres de la vie. Le premier de tous, Patrick Bonnet, malheureusement trop tôt disparu en 2019. Il a été ma première rencontre professionnelle. Il a été le premier à me faire confiance et à me donner ma chance. Je lui voue une reconnaissance éternelle.

Et puis il y a eu la bande des 4 de la fédération de pêche : Pierre Brouillet, Louis Philip, Jean Bonijol et Paul Vigand.

Jean Bonijol sûrement le plus connu de tous, discret, peu loquace sauf quand j'ai eu la chance qu'il me parle de ses « coups » comme il disait, de ses actes

courageux dans la Résistance. Communiste jusqu'au bout des ongles avec un sens hors pair du bien commun.

Paul Vigand, peut être le moins connu, chauffeur un temps d'Estoup à la mairie, il a fait une grande partie de sa carrière aux fraudes, avec une présence quotidienne à la fédération. Pour du bénévolat c'est à souligner !

Pierre Brouillet, un expert juridique, aussi adroit avec sa tête qu'avec ses mains. « Un faignant qu'on a forcé à travailler ! » comme il aimait à se définir. Toujours à l'œuvre toujours au travail, infatigable bénévole de la fédération, ses qualités humaines et ses connaissances dans l'agriculture, en droit, en littérature, en écriture, en marqueterie, en reliure, en ébénisterie, un touche à tout qui en font un homme exceptionnel. Il était comme les paysans d'antan, pluriactif, mais aussi un homme de lettres, un érudit.

Le seul qui est encore là aujourd'hui de ces 4 personnages est Louis Philip. Il vient de fêter ses 100 ans le 17 mai. Personnage lui aussi discret qui cultive sa forme remarquable par un mélange permanent d'activité physique et intellectuelle.

Vous pouvez le croiser quasiment tous les jours au centre-ville le matin lorsqu'il fait les courses ou l'après-midi au bord du Lot pour sa promenade. Il est surprenant de vitalité et il a été toujours surprenant par son envie que les choses aillent de l'avant. Il est à l'opposé de beaucoup de gens avec cette faculté à accepter l'évolution et le progrès, à la promouvoir même.

Il a aussi cette immense qualité, avec lui « il faut avancer ! » ne pas avoir peur. C'est pour cela qu'il est devenu centenaire. Il m'a beaucoup appris.

Et puis il y a Alain Bertrand, que j'ai lui aussi connu à la fédération. Sa qualité première c'est sa capacité à laisser se libérer les énergies, il ne se sclérose pas. Avec lui c'est quand c'est difficile que la vie prend tout son sens, que les combats se gagnent à la force de la conviction et qu'il n'y a que des causes justes pour peu qu'elles soient équitables.

Pour ceux qui le connaissent Alain Bertrand est un homme de cœur. Un homme qui donne un nom à la Lozère, d'abord à Montpellier puis à Paris. Il voit le premier les qualités de ce territoire pour en faire des atouts et permettre de dépasser ses handicaps. Politiquement, il permet l'ouverture à ce département largement conservateur, ce qui lui donne aujourd'hui partout une image différente, une image plus en phase avec les aspirations de la société.

Avec lui la Lozère ce n'est plus un département arriéré, loin de tout, où il fait toujours froid. Au contraire c'est le pays des merveilles !

Alain Bertrand c'est tout cela à la fois et bien plus encore. Attachant, convivial, bienveillant avec tous, conciliant, paternel, fraternel.

C'est lui qui me permet d'être là aujourd'hui devant vous. Je lui en suis profondément reconnaissant et je reste attaché à sa personne.

Je lui en suis reconnaissant car il n'existe pas de mission plus noble que la fonction de Maire. Qui plus est dans une ville préfecture à la taille humaine, où le contact avec tous est possible, où la proximité est essentielle, où les enjeux sont servent Mende bien entendu mais aussi le département. Il n'y a pas de mission plus noble que celle de l'élu local au service du public et de l'intérêt général.

Savourez, Mesdames et Messieurs les élus de la ville de Mende, savourez ces instants, vous êtes la représentation choisie par le peuple pour administrer la cité. Et par chance nous sommes à une période charnière qui offre tous les possibles comme je disais au début de mon discours.

Permettez-moi, enfin, avant d'aborder les perspectives de ce mandat qui s'ouvre, de saluer celles et ceux, vous tous mes coéquipiers, qui m'avaient fait confiance en acceptant de rejoindre la liste Irresistiblementende. J'ai une pensée aussi pour ceux qui sont partis trop tôt, Claude et Jeannot, pour ceux qui pour des raisons professionnelles ou personnelles n'ont pas poursuivi l'aventure de l'équipe Irresistiblementende. Merci aux plus anciens d'être toujours là et merci aux nouveaux d'avoir accepté de rejoindre l'aventure. La majorité municipale est composée de femmes et d'hommes qui aiment cette ville, le cœur de la Lozère, qui s'engage sans parti pris pour le seul intérêt de la cause commune et du bien public. C'est une très belle majorité plurielle, diverse, et je suis fier, très fier, d'en être à sa tête.

J'ai une pensée pour toutes celles et tous ceux qui nous ont accompagnés ces derniers mois, qui nous ont aidés. Qu'ils trouvent ici toute ma gratitude.

Je dois souligner l'action de l'administration, toute l'administration qu'elle soit de la commune, de la communauté de communes ou du CIAS, car elle est à remarquer.

Nous avons, Mesdames et Messieurs les élus, des agents, des cadres, qui portent une haute valeur du service public, qui sont tous de très haut niveau, chacun dans leur domaine et qui servent avec force le service public au cœur de la Lozère. Sans eux le rôle et la fonction des élus seraient affaiblis et rien ne serait possible. Nous avons l'immense chance sur Mende et le cœur de la Lozère d'avoir des fonctionnaires de grande qualité. C'est important et je tiens à le souligner.

Je salue Philippe Pouget et les élus de l'opposition avec qui je souhaite une discussion franche et loyale mais non moins respectueuse avec à cœur la volonté commune de la défense des Mendoises et des Mendois, la volonté de faire avancer la ville, de la construire et de cultiver ses diversités.

Le 15 mars dernier les électeurs se sont prononcés nettement pour la liste que je conduis, me permettant d'obtenir un siège de plus au conseil municipal confortant ainsi ma très large majorité de 26 sièges contre 7 pour l'opposition. Il n'en demeure pas moins, et je crois qu'à Mende il en a été ainsi de tous les maires qui m'ont précédé, que nous devons travailler sans parti pris, pour toutes et tous en dépassant tous les clivages y compris politiques.

C'est très exactement le sens de mon action depuis le 10 mai 2016, date à laquelle j'ai été élu Maire. J'entends bien poursuivre dans ce sens tout au long de ce mandat.

Justement, ce mandat qui s'ouvre va nous conduire à mettre en œuvre un programme que nous avons voulu riche, un programme qui fait la part belle aux solidarités, un programme innovant dans bien des domaines, un programme qui balaye bien sur toutes les compétences régaliennes dévolues à la commune mais qui va aussi bien au-delà sur des actions qui nous sont facultatives mais qui ici sur cette commune préfecture prennent tout leur sens. De l'aménagement de la ville à la salubrité publique, de la gestion de

l'eau au développement commercial et économique, des sapeurs-pompiers à l'école de musique, du milieu associatif à la culture et l'environnement, du logement à la gestion touristique, de la petite enfance aux seniors, des écoles publiques à la gestion des déchets, de l'urbanisme à la gestion des milieux aquatiques, du transport collectif au développement d'énergies renouvelables etc, etc... tout est important.

D'autres missions ou attentes de la population doivent aussi être au cœur de nos préoccupations, comme la santé. Sujet majeur, particulièrement ces dernières semaines, j'en profite pour réaffirmer tout le soutien que nous devons témoigner aux personnels de 1^{ère} ligne qui ont permis au final une très bonne maîtrise de la situation et une continuité de la vie malgré tout. La santé n'est pas un sujet nouveau mais plus que jamais, que ce soit le pôle public autour de l'hôpital lozérien ou que ce soit la médecine de ville, il faut que la commune soit dans l'accompagnement, dans l'écoute, dans l'aide pour les nouvelles structurations qui se font jour, comme les maisons de santé pluridisciplinaires qui sont gages de pérennité mais aussi de qualité de soins et de prise en charge.

Je vous le disais au début de mon propos nous sommes à la charnière d'une nouvelle époque. Depuis longtemps déjà des voix s'élèvent pour dénoncer les fractures, qu'elles soient sociales, économiques, environnementales, pour dénoncer le gaspillage et la sur-consommation, pour défier les institutions en place.

La crise sanitaire que nous sommes en train de vivre peut constituer une rupture ou tout du moins être déclencheur non seulement d'une prise de conscience mais bien d'actes propres à rétablir tous ces équilibres.

C'est un formidable challenge mais aussi une réelle opportunité. Et nous avons la chance nous tous élus d'avoir à y participer. J'insiste sur cette chance et les possibilités qui nous sont offertes pour innover, comme pour défendre le local, la ruralité, tous les atouts de la vie dans cette ville où il y a tout !

Les dernières semaines et mois ont une nouvelle fois montré, s'il en était besoin, que le cœur de la Lozère est un territoire attractif. A tous les atouts de sécurité, de climat, de proximité, de tranquillité,... on peut rajouter dorénavant celui de la sécurité sanitaire.

Il ne faut pas fanfaronner bien entendu, mais la gestion de la crise ici plus qu'ailleurs a été bien conduite par l'ensemble des autorités de l'Etat, de la santé, par l'engagement des pompiers volontaires, par les forces de sécurité et par la présence constante des collectivités territoriales, les communes, les communautés de communes, le département et la région. La continuité du service public et la réactivité ont été assurées et ont permis une très bonne maîtrise limitant ainsi l'impact du virus. La population a joué un très grand rôle en respectant parfaitement les consignes notamment de confinement.

Il nous faut donc relever le challenge du déconfinement et de l'organisation de la cité post crise. Saisir cette opportunité pour faire évoluer nos pratiques non seulement de la gestion de la démocratie locale mais aussi de nos comportements au quotidien. Car ce petit virus a mis à terre l'ensemble de l'économie mondiale. Il faut donc en tirer des leçons et s'adapter.

Loin de mon intention de renier l'ensemble des éléments du programme proposé par la majorité élue sur des engagements clairs, pragmatiques, sur des projets de qualité, il me faut, il nous faut tenir compte de réalités et du risque économique lié à la crise avec pour voie de conséquence un risque pour les équilibres budgétaires.

Même si les déclarations volontaristes du Président de la République et de son ministre Sébastien Lecornut sur la reconnaissance de l'action exemplaire du rôle des maires et donc du maintien de l'ensemble des aides et dotations financières dans les années à venir. Je fais confiance au gouvernement et au chef de l'Etat sur cette volonté, je ne suis pas certain cependant que les réalités à venir leur donne les moyens de leurs réelles ambitions. Il faut se souvenir de l'après crise 2008 et des conséquences désastreuses pour les collectivités locales.

Cependant et de ce point de vue je peux qualifier de volontaristes et de pragmatiques les derniers échanges entre Emmanuel Macron et la chancelière Allemande Angela Merkel qui proposent une vision commune, et c'est à souligner, sur un plan de relance de 500 milliards ainsi qu'un accord sur la dette à créer qui devront nécessairement être solidaire au niveau européen. Quatre pays dont les Pays-Bas et l'Autriche sont pour l'heure opposés, mais cette alliance Franco-Allemande au plus fort de la crise est un excellent signal donné, le signal d'une nouvelle alliance indispensable.

Il y a bien longtemps que le duo n'avait pas été aussi proche et c'est bien. Le plan de relance couplé à la création de dette avec des taux d'intérêt solidaires pour tous les Etats européens, cette dette aura vocation à être « cantonnées » est la réponse la plus concrète et la plus efficace à donner à la crise.

Donc au niveau local, même si pour les prochains mois il nous faut être prudent, je reste résolument optimiste et je crois en l'avenir.

Le challenge que je vous propose c'est d'ores et déjà de travailler sur l'innovation en quatre axes :

- La mobilité douce dans le cadre d'un plan national en y incluant une bonne dose de partage avec les usagers sur l'organisation locale. Sur ce point on travaille déjà depuis quelques mois avec la banque des territoires sur un modèle qui pourrait permettre de cadrer la consultation du public ;*
- Le dispositif SGreen proposé dans les villes qui sont dans le dispositif Action Cœur de Ville et qui mise à mieux prendre en compte l'environnement et la végétalisation en cœur de ville mais aussi pour nous sur la promenade du Lot ;*
- La création de l'office de la vie associative pour un accompagnement optimisé de toutes nos associations, là aussi en ouvrant la discussion et les échanges directement avec le milieu associatif ;*
- La réflexion, et ce n'est pas dans notre programme mais la crise nous oblige à y réfléchir, sur la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif avec une vocation exclusive d'aide à la création d'entreprise*

ou de commerce. Dispositif complémentaire à Initiative Lozère que je défends avec force.

Voilà quatre marqueurs d'un début de mandat qui se veut toujours à l'écoute et toujours solidaire.

Bien entendu tous les investissements déjà entrepris sur Action Cœur de Ville, sur le musée, sur l'extension de cinéma, sur la Maison de Santé Pluridisciplinaire, sur les boulevards seront poursuivies. Bien entendu les investissements notamment sur la voirie communale et le développement de lotissements à vocation économique ou d'habitat seront poursuivis.

La ville doit construire son développement, accueillir comme elle le fait ces dernières années de nouvelles populations.

Afin de poursuivre l'importante mission de conduire à la destinée de Mende, je propose le mode de fonctionnement en évolution sensible avec le passé :

- sept adjoints
- et huit conseillers délégués qui, à eux tous, permettent de couvrir l'ensemble des délégations qui nous incombent.

Donc je propose un exécutif resserré qui sera plus réactif et donc plus efficace.

- trois Commissions municipales :
 - Finances et co-financements ;
 - Vie associative, jeunesse, culture, sport et démocratie participative ;
 - Aménagement de la ville, mobilité et environnement.

Ces commissions composées à parité par des élus de la majorité et de l'opposition auront chacune un chef de file chargé de l'animation. Afin d'ouvrir plus vers la population, l'expertise extérieure, ainsi que vers les services de la collectivité, chaque commission pourra en tant que de besoin créer des groupes de travail sur des sujets particuliers.

Voilà mesdames et messieurs les élus, la feuille de route que je trace à l'aube de ce nouveau mandat. Notre engagement et notre volonté à servir l'intérêt général, à défendre plus que jamais Mende et le Cœur de la Lozère, sera pour notre futur commun déterminant. C'est l'avenir de cette commune dont le rôle est essentiel pour le département.

Je ne peux terminer mon propos sans vous dire pourquoi j'ai souhaité que ce conseil municipal se tienne en ce jour.

Le Conseil National de la Résistance a été fondé un 27 mai, c'était en 1943, Henri Bourrillon éminent Maire, résistant, mort en déportation a joué un rôle déterminant à sa création.

Il faut toujours donner un sens à son action et aux choses. Cette date est symbolique, c'est pour cela que je l'ai choisie.

Je vous remercie.

Vive Mende,

*Vive le cœur de la Lozère,
Vive la Lozère et vive la France ! »*

Monsieur le Maire demande ensuite l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Délégation de pouvoir au Maire

Celui-ci est accepté à l'unanimité

Fixation du nombre des Adjointes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient, conformément à la loi, de fixer le nombre des adjoints qui seront appelés à participer activement à la gestion de la Commune. Il propose la création de 7 postes d'adjoints.

Monsieur Karim ABED, Conseiller Municipal, souligne que la position de l'équipe Mende Avenirs 2020 est différente de celle de la majorité, et considère que le chiffre optimal serait de 6 adjoints ; à cela 3 raisons :

- Face à la crise économique et financière, la majorité doit donner l'exemple,
- Le transfert de compétences à la Communauté de Communes Cœur de Lozère ne justifie pas autant d'adjoints et conseillers municipaux délégués,
- Avec 6 adjoints, la parité serait parfaitement respectée.

Il précise que, dès lors que le nombre sera supérieur à 6 adjoints, la liste Mende Avenirs 2020 votera contre.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 7 contre, **DECIDE** la création de 7 postes d'adjoints.

Election des Adjointes

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-2,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 7,

Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 1000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance. « Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et

l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. » (art. L 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

Liste...: IrressistibleMende 2020

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 33
- bulletins blancs ou nuls : 7
- suffrages exprimés : 26
- majorité absolue : 14

Ont obtenu :

Liste...: IrressistibleMende 2020 : 26 voix

La liste « IrressistibleMnde 2020 » ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

Madame Régine BOURGADE :1^{er} adjoint au Maire
Monsieur Jean-François BERENGUEL :2^e adjoint au maire
Madame Françoise AMARGER-BRAJON :3^e adjoint au maire
Monsieur Vincent MARTIN :4^e adjoint au maire
Madame Elisabeth MINET-TRENEULE :5^e adjoint au maire
Monsieur François ROBIN :6^e adjoint au maire
Madame Aurélie MAILLOLS :7^e adjoint au maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Monsieur le Maire lit ensuite la charte de l'élu local :

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Charte de l' élu local

- « 1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- « 2. Dans l' exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l' exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- « 3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d' intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l' organe délibérant dont il est membre, l' élu local s' engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- « 4. L' élu local s' engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l' exercice de son mandat ou de ses fonctions à d' autres fins.
- « 5. Dans l' exercice de ses fonctions, l' élu local s' abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- « 6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l' organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- « 7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l' ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. » ;

Il informe qu' un exemplaire de la charte a été remis aux conseillers municipaux ainsi qu' une copie du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d' exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28).

Monsieur le Maire indique en outre que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère s' est engagé dans un processus de formation pour les élus il y a un an dans tous les domaines d' intervention.

En réponse à Madame SOULIER, Monsieur le Maire informe que la désignation des représentants aux différentes commissions, délégations et des compétences données à chaque adjoint, sera faite lors du Conseil Municipal du 4 Juin prochain.

Délégation de pouvoir au Maire

Madame Régine BOURGADE, 1^{ère} Adjointe, expose :

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22 et article L 2122-19) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Afin de favoriser une bonne administration communale, il est proposé de **DONNER DELEGATION** à Monsieur le Maire, pour :

1° arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° fixer, dans les limites d'un montant de 2.500 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3° procéder, dans les limites d'un montant unitaire de 4 millions d'euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° d'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définie par le code de l'urbanisme, que la commune soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce code dans les limites de l'estimation des services fiscaux ;

16° tenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

17° régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre

18° donner, en application de l'article L 324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant fixé à 3.400.000 € par année civile et par budget ;

21° exercer au nom de la commune et dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme ;

22° exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

23° prendre les décisions mentionnées aux articles L 523-4 et L 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

24° autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

25° exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L.151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la

constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;

26° demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions, dans la limite de 2 000 000 € par demande de subventions et par collectivité.

Le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services et au directeur général adjoint des services de mairie ; au directeur général et au directeur des services techniques ; aux responsables de services communaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 7 abstentions, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

oOo

Avant de clore la séance, **Monsieur le Maire** rappelle que la traditionnelle photo de groupe va avoir lieu dans le jardin public situé derrière le Monument aux Morts, suivie qu'un dépôt de gerbe à la stèle Henri Bourrillon.



oOo

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, a ensuite levé la séance.